**MAIRIE DE SAINT-NIC**

12, rue du Ménez-Hom 29550 SAINT-NIC

🕾: 02 98 26 50 36

Courriel : commune-stnic@wanadoo.fr

**Marché n° 2017MAPA01**

**REVITALISATION DU CENTRE-BOURG**

**RÉALISATION D’UN SCHÉMA DIRECTEUR**

**POUR L’AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG DE SAINT-NIC**

**Règlement de Consultation**

**Marché à procédure adaptée**

**établi en application de l’article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016**

**Date limite de remise des offres :**

**le vendredi 08 septembre 2017 à 12 heures**

## SOMMAIRE

[ARTICLE 1 : POUVOIR ADJUDICATEUR 3](#_Toc482690306)

[ARTICLE 2 : QUALITÉ DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHÉ 3](#_Toc482690307)

[ARTICLE 3 : PROCÉDURE DE PASSATION 3](#_Toc482690308)

[ARTICLE 4 : OBJET DU MARCHÉ 3](#_Toc482690309)

[ARTICLE 5 : FORME DU MARCHÉ 3](#_Toc482690310)

[ARTICLE 6 : DÉCOMPOSITION DU MARCHÉ 3](#_Toc482690311)

[ARTICLE 7 : DÉLAI D’ÉXECUTION et déroulement de la procédure 3](#_Toc482690312)

[ARTICLE 8 : DÉLAI DE VALIDITÉ DES PROPOSITIONS 3](#_Toc482690313)

[ARTICLE 9 : VARIANTE ET OPTIONS 4](#_Toc482690314)

[ARTICLE 10 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION 4](#_Toc482690315)

[ARTICLE 11 : MISE À DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION 4](#_Toc482690316)

[ARTICLE 12 : MODIFICATION DU DOSSIER DE CONSULTATION 4](#_Toc482690317)

[ARTICLE 13 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ 4](#_Toc482690318)

[ARTICLE 14 : MODALITÉS DE RÉPONSES ET DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES 5](#_Toc482690319)

[ARTICLE 15 : DOCUMENTS À PRODUIRE 5](#_Toc482690320)

[a) 15.1 - Pièces de la candidature 5](#_Toc482690321)

[b) 15.2 - Pièces de l’offre 6](#_Toc482690322)

[ARTICLE 16 : NÉGOCIATION 7](#_Toc482690323)

[ARTICLE 17 : CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES 7](#_Toc482690324)

[ARTICLE 18 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 7](#_Toc482690325)

## ARTICLE 1 : POUVOIR ADJUDICATEUR

Mairie de Saint-Nic

12, rue du Ménez-Hom 29550 SAINT-NIC

🕾 : 02 98 26 50 36

## ARTICLE 2 : QUALITÉ DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHÉ

Jean-Yves LE GRAND, Maire de Saint-Nic

## ARTICLE 3 : PROCÉDURE DE PASSATION

Le marché est passé selon la procédure adaptée définie à l’article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

## ARTICLE 4 : OBJET DU MARCHÉ

La consultation porte sur ***un schéma directeur d’aménagement du centre-bourg de Saint-Nic.***

## ARTICLE 5 : FORME DU MARCHÉ

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire à prix global et forfaitaire.

## ARTICLE 6 : DÉCOMPOSITION DU MARCHÉ

Le marché ne fait pas l’objet d’allotissement.

## ARTICLE 7 : DÉLAI D’ÉXECUTION ET DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

Le délai d’exécution de la prestation forfaitaire est fixé à 6 mois maximum, hors délai d’approbation de chacune des phases par le maître d’ouvrage, à compter de la 1ère réunion de lancement qui devra se tenir à l’initiative du maître d’ouvrage.

Organisation de la consultation

|  |  |
| --- | --- |
| **Étape** | **Date** |
| Appel à candidature publié sur bretagne-marchespublics.com etamf29 |  10/07/2017 |
| Date limite de réception des candidatures | 08/09/2017 – 12 heures |
| Examen des candidatures par la commission | 13/09/2017 |
| Audition des candidats et choix du titulaire | 14/09/2017 |
| Information des candidats non retenus | Semaine 38 |
| Réunion de lancement | Octobre 2017 |

## ARTICLE 8 : DÉLAI DE VALIDITÉ DES PROPOSITIONS

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

## ARTICLE 9 : VARIANTE ET OPTIONS

Les éléments de missions sont détaillés à l'article 7 du CCTP joint au dossier de consultation. Les candidats ont cependant la possibilité de présenter des variantes.

Ils présenteront alors plusieurs offres :

- une offre basée sur la description de la mission telle qu'énoncée dans le projet de CCTP ;

- une/des offres basée(s) sur la/les variantes proposées.

Ils expliqueront les avantages liés aux variantes proposées (qualité, délais, coûts, etc.), notamment en se fondant sur les expériences positives auxquelles ils ont pu être confrontés.

Les propositions de variantes se présenteront sous la forme d'un descriptif des éléments de mission prévus par le Cahier des Clauses Techniques Particulières. Les candidats mettront alors en évidence, par une couleur de police contrastée, les ajouts, suppressions et modifications apportées. Ces modifications seront numérotées et un tableau annexé au descriptif exposera leurs avantages.

Il n’est pas prévu d’option.

## ARTICLE 10 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

* Le présent règlement de la consultation
* Le contrat valant acte d’engagement et cahier des clauses administratives particulières
* Le cahier des clauses techniques particulières

## ARTICLE 11 : MISE À DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est mis à disposition par voie électronique sur le site <http://amf29.asso.fr/> et [http://www.bretagne-marchespublics.com](https://www.bretagne-marchespublics.com)

Il peut être retiré gratuitement auprès de la mairie de Saint-Nic aux jours et heures d’ouverture au public.

## ARTICLE 12 : MODIFICATION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d’apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

## ARTICLE 13 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes, par ordre de préséance :

* L’acte d’engagement valant Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
* Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
* Le dossier technique fourni par le candidat
* Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés de Prestations Intellectuelles (CCAG-PI).

## ARTICLE 14 : MODALITÉS DE RÉPONSES ET DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES

Les candidats transmettent leur offre en 2 exemplaires (1 exemplaire papier et 1 exemplaire dématérialisé (CD/DVD/clé USB) sous pli cacheté portant la mention suivante : " Schéma directeur d’aménagement du centre-bourg de Saint-Nic - NE PAS OUVRIR ".

Les offres pourront être remises de différentes manières :

* soit, contre un récépissé, à la mairie de Saint-Nic (voir l'adresse ci-dessous) aux horaires d’ouverture au public.
* soit par la poste ; dans ce cas, elles devront l'être par pli recommandé avec avis de réception postal, à l'adresse ci-dessous :

**Mairie de Saint-Nic**

**12, rue du Ménez-Hom**

**29550 SAINT-NIC**

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées, soit le **08/09/2017 à 12 heures**, ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

## ARTICLE 15 : DOCUMENTS À PRODUIRE

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

### 15.1 - Pièces de la candidature

Les renseignements concernant la situation juridique de l’entreprise :

* Lettre de candidature et, en cas de groupement, habilitation du mandataire par ses co-traitants (modèle DC1 ou document équivalent) ;
* Déclaration sur l’honneur pour justifier que le candidat n’entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l’ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 (DC1 ou équivalent) ;
* Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (DC2 ou forme libre) ;
* Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (DC2 ou équivalent) ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l’entreprise :

* Déclaration concernant le chiffre d’affaires global et le chiffre d’affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2 ou forme libre) ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l’entreprise :

* Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l’opérateur économique ;
* Indication des titres d’études et professionnels de l’opérateur économique et/ou des cadres de l’entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d’autres opérateurs économiques sur lesquels il s’appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

15.2 - Pièces de l’offre

Un projet de marché comprenant :

* Le contrat valant acte d’engagement et cahier des clauses administratives particulières
* Une proposition méthodologique précisant :

**a) La présentation de l'équipe (cf. compétences de l’équipe dans le CCTP)**

* ***Moyens humains dédiés au projet***

Le candidat devra prouver sa capacité matérielle et humaine à gérer l'ensemble du projet dans le temps. Un organigramme pourra par exemple expliciter l'interlocuteur unique de la maîtrise d'ouvrage ainsi que les différentes personnes intervenant au fur et à mesure des différentes phases.

* ***Compétences des membres***

Chaque membre de l'équipe se présentera, son parcours, son approche et ses compétences. L’équipe devra ainsi démontrer sa capacité à traiter des problématiques de revitalisation de centre-bourg en présentant son expérience dans le domaine.

**b) La méthodologie proposée**

Une note méthodologique détaillée pour chaque phase de l’étude sera présentée de manière à ce que le maître d’ouvrage puisse évaluer la bonne compréhension du sujet et des enjeux par le candidat.

Chaque phase devra faire l’objet d’une proposition de planning (délai d’exécution). La durée globale de l’étude sera présentée hors périodes de validation par le maître d’ouvrage.

Conformément à l'article 55 - IV du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur.

La signature de l’offre est possible mais n’est pas obligatoire. Seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer. **Afin d’éviter tout retard dans la notification, ainsi que toute démarche supplémentaire, les candidats sont invités à** **signer leur offre avant de la déposer**. À défaut, ils sont informés que le seul dépôt de l’offre vaut engagement de leur part à signer ultérieurement le marché qui sera attribué.

## ARTICLE 16 : NÉGOCIATION

Les candidats sont avertis que la phase de négociation n’est qu’éventuelle et que la personne publique attend d’eux leur meilleure proposition dès la remise des offres. La négociation pourra se faire par courrier électronique.

## ARTICLE 17 : CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

| *Critères et sous-critères* | *Pondération* |
| --- | --- |
| **Valeur technique examinée au vu des sous-critères suivants :**  | **60%** |
| * *moyens humains et compétences de l’équipe*
 | *30%* |
| * *qualité de la méthodologie*
 | *30%* |
| **Prix des prestations** | **40%** |

Les offres seront classées par ordre décroissant.

À l’issue de ce premier classement, si le maître d’ouvrage l’estime nécessaire, 3 candidats maximum pourront être auditionnés avant de désigner l’attributaire.

À cette occasion, la discussion portera sur le contenu de l'offre et sur la note méthodologique.

## ARTICLE 18 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires d'ordre administratif ou technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser **par écrit, de préférence par mail**, **au plus tard 7 jours avant la date de remise des offres, soit avant le 01/09/2017 à 12 heures**, à :

**Monsieur le Maire**

**12, rue du Ménez-Hom 29550 SAINT-NIC**

Courriel : commune-stnic@wanadoo.fr